



Bilan politique du 124^{ème} congrès - Ajaccio 2017

Entre satisfaction et attentes

Le 124^{ème} congrès national s'est achevé le 14 octobre à Ajaccio avec l'échange d'allocutions entre le président Eric Faure et le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Un événement dont chacun a souligné la qualité d'organisation, malgré un délai contraint, et la réussite liée à la présence nombreuse des sapeurs-pompiers de France et de leur réseau associatif. Au sommaire, quatre chantiers majeurs : pérenniser la proximité, consolider la force sapeur-pompier, généraliser les gestes qui sauvent, et renforcer et rééquilibrer la gouvernance.

Des demandes initiées par les sapeurs-pompiers de France et leur Fédération dès la campagne présidentielle, et sur lesquelles le président de la République s'était engagé une semaine avant le congrès, traçant un cap pour consolider notre modèle de secours durant le quinquennat¹. La satisfaction déclenchée chez les sapeurs-pompiers de France à l'annonce de cette feuille de route ambitieuse, reprenant nombre de leurs propositions, et à laquelle ils souhaitent être partie prenante, avait également été partagée par les élus des Sdis. Une feuille de route dont le ministre de l'Intérieur n'a fait qu'esquisser les contours justifiant une attente quant à ses modalités. Ce sera l'enjeu de la rencontre de travail programmée avec la FNSPF le 6 novembre prochain.

I. Préserver la proximité des secours

Stopper l'érosion du maillage territorial !

7277 casernes en 2010, 6774 en 2017 : l'érosion du maillage territorial s'est poursuivie à un rythme soutenu ces dernières années. Eric Faure s'est félicité au nom de la FNSPF de « la ferme volonté de stopper cette érosion exprimée par le chef de l'Etat lors de son allocution du 6 octobre dernier. La FNSPF sera attentive à son respect.

« Vous êtes (le) premier réflexe en cas d'urgence ; vous êtes le premier service public de proximité, fort d'un maillage territorial qu'il faut préserver et que nous préserverons (...). »
Emmanuel MACRON – discours du 6 octobre 2017 à l'Elysée en remerciement aux forces mobilisées sur les feux de forêt et ouragans.

« Je sais, vous me l'avez dit, combien il est essentiel de protéger les permanences de vos casernes » a répondu le ministre de l'Intérieur dans son discours. « C'est ce maillage qui permet aux sapeurs-pompiers de cultiver une connaissance fine des quartiers, des communes, des cantons dans lesquels ils interviennent et des risques qui leur sont afférents. »
Un constat partagé, cependant non prolongé d'annonce concrète sur les moyens déployés pour atteindre cet objectif.

¹ Discours prononcé le 6 octobre à l'Elysée lors d'une cérémonie de remerciements à des personnels mobilisés cet été contre les feux de forêt et les ouragans.

SUAP : répondre au besoin de proximité, avec une activité maîtrisée et des moyens adaptés



Les congressistes, entre carrefours, conférences et rencontres, pouvaient faire leur choix suivant les sujets qui les concernent.

Ce maillage territorial qui représente, comme l'a souligné le ministre, « le dernier service public de proximité », fait des sapeurs-pompiers les principaux acteurs de la réponse aux besoins de santé des Français, comme le démontre l'augmentation de l'activité de SUAP : 3,8 millions d'interventions en 2016, contre 2,5 il y a 10 ans.

« Il faut donc en tirer les conséquences » a affirmé Éric Faure : « Les Sdis doivent pouvoir piloter leur activité, et cesser d'être de simples sous-traitants des hôpitaux. (...) La question des carences doit être réglée ». Avant de soulever la question des interventions d'assistance : « les sapeurs-pompiers ne doivent pas subir, mais pouvoir enfin disposer d'un cadre national adapté, donné par une véritable politique publique de solidarité assumée et partagée. »

« Il faut souligner les défaillances du ministère de la Santé. Le service public de santé de proximité, ce sont les sapeurs-pompiers (...) »
Catherine Troendlé, vice-présidente du Sénat, présidente du CNSPV, vice-présidente de la CNSIS

A ces demandes, Gérard Collomb a répondu qu'« il est incontestable que les sapeurs-pompiers pallient actuellement les imperfections de la couverture sanitaire et sociale dans notre pays. (...) Je veux dire avec force que cette situation ne peut durer, car elle met en péril vos capacités à remplir vos missions premières. C'est pourquoi j'ai demandé au Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises de mener au plus vite des discussions approfondies avec les services du Ministère des Solidarités et de la Santé ».

Avant d'annoncer :

- **Pour les carences ambulancières** : la nécessité « d'imaginer de nouvelles solutions, qui concilient prise en charge de chacun et préservation du cœur de métier des sapeurs-pompiers : le secours d'urgence » (absence de dégradation du potentiel opérationnel, adaptation des moyens et délais d'intervention).

La FNSPF estime de ce fait nécessaire de renforcer et compléter la circulaire interministérielle en préparation sur ce sujet.

- **Pour les réponses à la détresse sociale** : le lancement immédiat avec le ministère des Solidarités et de la Santé, et l'ADF d'un groupe de travail en vue de propositions « d'ici la fin de l'année. »

La FNSPF demande à être partie prenante à cette réflexion, afin d'y apporter la vision des acteurs de terrain.

« Il s'agirait d'une erreur de refuser les missions de carence et de relevage, car le réseau des services d'incendie et de secours est celui qui fonctionne et le dernier service de proximité, tout le reste recule, et vous seuls êtes au contact, présents dans les territoires. Toute autre voie serait une erreur historique. Si on ne prend pas cela, personne d'autre ne le fera, et nous sommes tous concernés. »
Jacques Witkowski, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Enfin, toujours dans l'objectif de proximité et de renforcement du potentiel de réponse opérationnelle, la FNSPF déplore l'absence de parution du décret qui vise à favoriser l'accès des SPV aux fonctions de chef d'agrès tout engin. En revanche, la mise en chantier d'un texte qui permettra aux sapeurs-pompiers la conduite de poids lourds jusqu'à 5,5 tonnes avec le seul permis B est accueillie avec satisfaction par la FNSPF qui demandait cette mesure depuis 2013.

Risque terroriste : maintien de l'unité de la chaîne de commandement, et développement de la coopération interservices.

Face aux menaces, Éric Faure a réclamé que les sapeurs-pompiers soient clairement reconnus par l'Etat comme des acteurs de la politique de sécurité et de gestion de crise. Notamment « en réaffirmant clairement au cœur de la doctrine ORSEC nombreuses victimes l'unité de la chaîne de commandement et les prérogatives du commandant des opérations de secours », qui ont, tout comme le SSSM, démontré pleinement leur efficacité au Bataclan comme à Nice, malgré les attaques injustes dont ils ont fait l'objet.

Un message pleinement reçu par le ministre de l'Intérieur qui a déclaré : « Rien ne remettra en cause vos prérogatives de commandement des opérations de secours. »

Une demande en écho au nécessaire renforcement de la coopération entre sapeurs-pompiers et unités d'intervention spécialisée (processus d'action, communication entre postes de commandement, médicalisation...) exprimé lors de la conférence consacrée aux nouvelles menaces.

Conférence « Nouvelles menaces »
exposant les techniques d'intervention
face au risque terroriste.



« Les actions du RAID sont intrinsèquement liées à celles des sapeurs-pompiers lors d'attentats. »
Jean-Baptiste Dulion, chef du RAID

« Notre volonté, c'est que les sapeurs-pompiers soient le plus proche de nous. »
Mathieu Langlois, médecin-chef du RAID

2. Consolider la force sapeur-pompier dans sa double composante volontaires / professionnels

Volontariat, porter « une vraie refondation »

Rappelant la volonté exprimée par le président de la République le 6 octobre de « mener une consultation élargie pour arrêter sur la durée du quinquennat un plan innovant et ambitieux concernant le volontariat », le ministre de l'Intérieur a précisé qu'il est « devenu urgent de porter une nouvelle ambition. Pas seulement des réformes à la marge, avec des ajustements paramétriques. Mais une vraie refondation. »



Durant la visite du Congrès, arrêt du ministre de l'Intérieur sur le stand fédéral
pour un échange informel avec des présidents d'unions départementales.

Eric Faure avait précédemment insisté avec force sur le fait que si « certains présentent notre modèle altruiste comme condamné, et voudraient remplacer les volontaires par des salariés en garde postée et à temps partiel, à l'unisson nous refusons fermement de céder à cette facilité ! (...) Non seulement ce coup porté au volontariat affaiblirait la réponse de proximité mais la capacité de mobilisation en cas de crise serait réduite à néant. » Il a poursuivi en appelant de ses vœux l'ouverture d'un nouveau cycle permettant d'aller plus loin que la stabilisation des effectifs permise par les mesures résultant d'Ambition volontariat (2009) et de l'Engagement national pour le volontariat (2013).

À cette fin, le ministre de l'Intérieur a exprimé son intention de réunir autour de la FNSPF une instance de réflexion avec des personnalités représentatives de notre pays « pour inventer le volontariat du XXI^{ème} siècle » avec charge de « formuler d'ici le mois de mars 2018 des propositions audacieuses ».

Reste néanmoins à préciser de la part du ministre de l'Intérieur la composition, la méthode et le calendrier de travail cette instance.

Le ministre de l'Intérieur s'est également engagé à « relever le défi de la féminisation. Car si aujourd'hui, on parvient à recruter de plus en plus de femmes, on éprouve encore des difficultés à pérenniser leur engagement.

La FNSPF estime nécessaire la mise en œuvre du plan d'action de 2016, présenté en novembre dernier, qui a pour vocation d'attirer et de conserver davantage de femmes dans les rangs sapeurs-pompiers. Tout comme doivent être poursuivis, dans le cadre d'une coproduction entre l'Etat, les Sdis et le réseau associatif, les efforts en faveur du développement des sections de JSP.



Les questions sur le volontariat ont été abordées lors de la rencontre « Engagement, proximité, management de la ressource »

« La vraie question qui se pose est celle des aides financières . Pourquoi ne pas réfléchir à une bonification de trimestre pour la retraite ? Pour les employeurs, nous pourrions aussi nous inspirer de dispositif existant dans d'autres domaines, par exemple concernant l'obligation d'emploi des personnes handicapées ou, dans certaines circonstances, la possibilité de déduire du temps consacré au volontariat du temps de travail ou des charges de l'employeur. »

Olivier Richefou, président de la CNSIS

Sapeurs-pompiers professionnels : garantir la cohérence statutaire

En réponse aux préoccupations de la FNSPF concernant les surcotisations de retraite, à la légitimité contestée, et la continuité statutaire, le ministre a confirmé la mission confiée aux Inspections générales de l'administration et des affaires sociales, sans en préciser le calendrier.

La FNSPF a insisté sur la nécessité de préserver l'attractivité des carrières et la spécificité du métier, comme s'y était engagé Emmanuel Macron via à vis de la FNSPF durant la campagne présidentielle. Éric Faure a ainsi demandé à « remettre de la cohérence et de l'équilibre (NDLR : dans la filière) là où, au gré des réformes générales de la fonction publique, on a empilé les dispositifs » (...) sans oublier la fin de la période transitoire et ses impacts.

De même, la FNSPF regrette l'absence de réponse à ce stade à ses demandes concernant les suites du rapport sur la toxicité des fumées, pour mieux protéger les sapeurs-pompiers ainsi que sur leur accès en plus grand nombre aux emplois supérieurs de l'État (emplois de direction à la DGSCGC, corps préfectoral, IGA).

3. Former 80% de la population aux gestes qui sauvent

Objectif confirmé, mais comment mobiliser la société ?

Faisant sienne l'objectif du rapport Pelloux / Faure sur la formation de la population aux gestes qui sauvent, remis au gouvernement en avril dernier, le président de la République avait déclaré le 6 octobre : « Je souhaite ainsi que nous nous fixions l'objectif de former 80 % de la population », afin de prolonger la dynamique créée par la Grande cause nationale 2016 "Adoptons les comportements qui sauvent" et de rapprocher notre pays d'exemples étrangers qui atteignent 80 % de la population formée.

Un objectif « à court terme » confirmé par le ministre de l'Intérieur, avec comme seule précision concrète : « cela doit se faire dès l'école, dans nos entreprises, dans nos administrations et auprès des élus locaux », reprenant la proposition de la FNSPF de former les 500 000 élus municipaux.

Reconnaissant que les sapeurs-pompiers ont réalisé « un effort significatif dans ce domaine, en formant la moitié des 103 000 personnes formées l'année dernière », Gérard Collomb a déclaré : « Je n'ai aucun doute sur le fait que vous serez au rendez-vous ».

En écho au propos du président de la République le 6 octobre et à la suggestion d'Éric Faure, sont également partagées « l'opportunité que représenterait le service national universel pour accélérer ce mouvement » et la nécessité de mobiliser l'Éducation nationale.

La FNSPF demande la mise en place rapide d'une instance entre l'ensemble des parties prenantes (ministères concernés, parlementaires, associations d'élus, représentants des entreprises, AASC...) chargée d'impulser et d'assurer le suivi de cette mobilisation, à laquelle elle souhaite apporter sa contribution dans le but de créer une véritable éducation de la société à la résilience.



Rencontre « Mobilisation des sapeurs-pompiers autour de la prévention des risques et de la sensibilisation du citoyen ».

« Les temps d'activité périscolaires, dans les départements où ils subsistent, sont une excellente opportunité pour sensibiliser les enfants ».
Olivier Richefou, président de la CNSIS

4. Renforcer et rééquilibrer la gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités locales

Faisant écho aux échanges consensuels intervenus la veille entre les congressistes, Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Dominique Bussereau, président de l'ADF, et Thierry Lagneau, représentant de l'AMF, Eric Faure a rappelé la réussite de la départementalisation des services d'incendie et de secours, avant de souligner la nécessité de corriger ses déséquilibres, d'adapter les Sdis à la diversité nouvelle de l'organisation des territoires, et de créer une gouvernance réellement partagée entre les élus des Sdis et l'Etat.

Un Etat dont la FNSPF, en accord avec les élus des Sdis, souhaite qu'il agisse pour préserver l'équité des secours corriger les inégalités entre les territoires et préparer l'avenir en soutenant financièrement l'investissement et la modernisation des moyens des Sdis pour leur permettre de réussir la transformation numérique.

La nécessaire place de l'ENSOSP comme tête de réseau des écoles des sapeurs-pompiers a également été confirmée de même que le renforcement de son autonomie vis à vis du CNFPT.

« Des mutualisations sont une bonne chose mais ce n'est pas le remède continu (...) Les budgets d'investissement des Sdis ont diminué et les contributions communales sont bloquées. »
Dominique Bussereau, président de l'ADF



Les représentants de l'État, des départements et des maires ont pu confronter leur vision sur les évolutions possibles de la gouvernance (rencontre « Organisation des services d'incendie et de secours »).

« La région n'est pas un cadre adapté pour le financement de la sécurité civile, trop éloignée des populations. Le département reste le périmètre pertinent. (...) Le comité des financeurs est idée efficace afin de perfectionner les achats ».
Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur

Gouvernance des Sdis : vers une organisation à la carte, mais avec quel rôle pour l'Etat auprès des collectivités locales ?

« Je tiens beaucoup au mode de gouvernance des Sdis » a confié Gérard Collomb. « Leur financement et la présidence de leurs conseils d'administration par les collectivités locales garantissent en effet un lien organique entre nos services d'incendie et de secours et leurs territoires. »

Avant d'apporter son soutien aux initiatives locales tendant à adapter l'organisation des Sdis à la diversité du territoire, et d'annoncer « dès l'année prochaine, des discussions approfondies (...) avec l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France », avec comme ligne directrice : ne rien imposer, mais ne rien interdire aux acteurs locaux. »

La FNSPF salue cette annonce, mais souhaite que cette question, tout comme celles du soutien à l'investissement, du financement et de l'équité du secours, soient abordées d'ici la fin de l'année lors d'une réunion du comité des financeurs des Sdis, comme indiqué par Mme Gourault le 13 octobre.



« Ce que nous ne voulons pas c'est une France de la sécurité civile à deux vitesses où d'un côté il y aurait une dynamique financière créée par le phénomène métropolitain et d'un autre des déserts de sécurité civile dans des territoires ruraux».

Damien Abad, député et président du conseil d'administration du Sdis de l'Ain

Appui financier de l'Etat à l'investissement des Sdis : une demande partagée des élus et des sapeurs-pompiers... sans engagement concret à ce stade.

Après avoir déploré la chute de 30% de l'investissement des Sdis depuis 2010, Éric Faure a considéré : « Il faut, comme l'a demandé le président de la République, exploiter au mieux les atouts de la transformation numérique à travers : (...) le système de gestion opérationnelle unifié des sapeurs-pompiers, indispensable à l'efficacité et à la sécurité de nos interventions ».

« A minima, la dotation de soutien aux investissements structurants des Sdis doit être pérennisée à hauteur de 20 millions d'euros » a affirmé Dominique Bussereau, président de l'ADF. Bercy en a effectivement ponctionné 10 millions dans le projet de loi de finances 2018. » « Rendez-nous nos millions ! » s'est exclamé Olivier Richefou, président de la CNSIS, rappelant que cette somme provenait des économies permises pour les Sdis par la réforme du régime de la prestation de fidélisation et de reconnaissance de sapeurs-pompiers volontaires intervenue en 2016.

La sénatrice Catherine Troendle, présidente du CNSPV et rapporteur des crédits de la sécurité civile au Sénat, s'est elle aussi emparée de ce sujet : « Il faut absolument qu'on monte au créneau de façon très offensive à l'Assemblée et au Sénat pour que ces montants soient sanctuarisés sur les Sdis. »

À l'approche du débat budgétaire, la FNSPF a sensibilisé les parlementaires sur ce sujet au regard des enjeux opérationnels et financiers du projet de système de gestion opérationnelle unifié des sapeurs-pompiers, en leur demandant d'intervenir pour que la position du Gouvernement soit reconsidérée dans un sens conforme et compatible avec la déclinaison des engagements du Président de la République. Elle demeure cependant très attentive au lancement du futur système d'information unifié (SGA-SGO), dont l'étude de faisabilité a montré toute la pertinence, et attend de l'Etat qu'il y apporte les moyens humains et financiers indispensables.

La question du dé plafonnement des contributions communales a également été évoquée lors des débats concernant l'organisation des Sdis. Selon le député Damien Abad, il faut ouvrir cette piste de réflexion pour élargir les capacités de financements.

« 20 millions étaient prévus (NDLR par l'Etat) pour l'investissement des Sdis. Or Bercy a fait un nouvel arbitrage. L'aide a été tronquée de 10 millions. »

Catherine Troendlé, vice-présidente du Sénat, présidente du CNSPV, vice-présidente de la CNSIS

Plateformes uniques de réception des appels d'urgence 112

Ce congrès a enfin permis à la FNSPF d'exprimer son attachement à la concrétisation de l'objectif de généralisation de la création entre pompiers, policiers, gendarmes et SAMU de plateformes uniques de réception des appels d'urgence, avec comme seul numéro le numéro européen 112 fixé par le président de la République avait clairement insisté le 6 octobre.

La FNSPF se félicite du soutien apporté à ce sujet tant par les élus des Sdis, par l'intermédiaire d'Olivier Richefou, que par Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France :

« Le traitement de l'alerte doit être unifié sur tout le territoire.
Il faut des CTA communs, avec des gestions opérationnelle
communes et interopérables »
Olivier Richefou, président de la CNSIS

« Il n'y a pas plus efficace que le numéro que l'Europe nous a
donné. Ce numéro, c'est le 112 »
Patrick Pelloux, président de l'Amuf

La FNSPF attend donc du ministre lors de sa prochaine audience, une clarification du calendrier et de la méthode envisagés afin de concrétiser cet engagement présidentiel.

Vers une force européenne de protection civile

En réponse à Éric Faure, le ministre de l'Intérieur a confirmé la volonté du président de la République de créer une force européenne de protection civile.

Après avoir renouvelé l'annonce de l'acquisition de 6 avions bombardiers d'eau, il a évoqué le projet « d'une flotte européenne de sécurité civile. Notre objectif est que, dans cinq ans, celle-ci soit dotée d'une vingtaine de bombardiers d'eau, mobilisables à tout moment pour répondre à une situation extrême dans l'arc méditerranéen. »

Au-delà des moyens aériens, il importe en effet de concrétiser la demande du chef de l'État de « mettre en commun nos moyens de secours et d'intervention pour répondre aux catastrophes telles que celles que nous avons connues mais aussi face aux risques pour permettre à cette force de déployer des équipes formées ainsi que des équipes d'intervention de type NRBC, des laboratoires ou des hôpitaux mobiles, des bulles tactiques. »

La FNSPF attend désormais des précisions sur la contribution humaine et matérielle des sapeurs-pompiers dans le cadre de cette création. Elle contribuera au retour d'expérience sur la dernière campagne de lutte contre les feux de forêt, dont elle demande qu'elle soit l'occasion d'une réflexion collective sur les adaptations nécessaires pour optimiser la gestion des colonnes de renfort et pérenniser la solidarité nationale face aux crises.

**Rendez-vous à Bourg-en-Bresse pour le 125^{ème} Congrès
des Sapeurs-pompiers de France du 26 au 29 septembre 2018**



  | pompiers.fr